



# Intimidation et violence

## Bilan du plan de lutte 2019-2020

École : Notre-Dame-des-Neiges / PCMR	
Parmi ce qui a été accompli, de quoi êtes-vous <b>le plus fiers</b> ? Quelle (s) réussite (s) devrait-on célébrer? Diffuser?	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Participation des membres du comité plan de lutte à 2 formations sur le climat scolaire (violence et intimidation) offertes par la CSDM. La 3<sup>e</sup> formation n'a pas eu lieu suite à la fermeture des écoles.</li><li>2) L'élaboration d'activités en lien avec les 4 étapes de résolution de conflits</li><li>3) Présentation de la technique ARASS à tous les membres du personnel de l'école en début d'année</li></ol>
Comment votre plan de lutte a-t-il contribué à faire de votre école un milieu sain et sécuritaire? À cette étape, êtes-vous déjà en mesure de rendre compte de <b>premiers résultats observables</b> ? Voyez-vous déjà des impacts suite à vos efforts? Lesquels?	<p>L'emploi de la technique <b>ARASS (Arrêter, Rappeler, Aider, Sécuriser, Suivre)</b> de la part du personnel, l'application des 4 étapes de résolution de conflits par les élèves, la surveillance active lors des récréations et le programme de médiateur rendent le climat de notre école plus sain et sécuritaire. Cette technique a été présentée à l'ensemble du personnel de l'école lors de deux réunions du personnel (personnel enseignant et SDG).</p> <p>Aussi, dans le but d'enseigner aux élèves les 4 étapes de résolution de conflits et d'augmenter de 10% le nombre de conflits résolus de façon autonome, le comité plan de lutte a proposé au mois d'octobre une activité aux enseignants titulaires. Celle-ci consistait à animer une discussion avec leur groupe sur les moyens que les élèves utilisent pour se calmer. Ensuite, chaque classe devait créer une affiche illustrant quelques-uns de ces moyens. Cette affiche sera exposée sur la porte de la classe au début décembre. Pour encourager la créativité, un concours a été organisé.</p> <p>Juste avant la fermeture des écoles aux mois de mars, une deuxième activité devait être proposée. Cette dernière avait pour but de développer le vocabulaire des élèves et leur apprendre à identifier les émotions qu'ils vivent au quotidien ou en situation de conflit. Pour ce faire, trois œuvres littéraires à exploiter en classe lors d'activités de lecture interactives avaient été identifiées. Au préscolaire et au premier cycle, nous avons choisi l'album d'Anna Llenas <i>La couleur des émotions</i>. Au deuxième cycle, le livre à <i>L'intérieur de mes émotions</i> de Clotilde Perrin. Finalement, au troisième cycle, nous suggérons aux enseignants de lire <i>Léon et les émotions</i> d'Annie Groovie ou <i>Le Labyrinthe de l'âme</i> d'Anna Llenas. Suite à la lecture de ces œuvres, des activités pour les élèves devaient être animées (imaginer et illustrer une histoire courte permettant de mieux cerner la nature d'une émotion en particulier, échanger sur le caractère agréable ou désagréable de différentes émotions ressenties, ainsi que sur les bonnes ou les moins bonnes façons de les exprimer, etc.).</p> <p>D'autres activités en lien avec les 4 étapes de résolution de conflit devaient être élaborées, mais étant donnée les circonstances elles seront reportées en 2020-2021. Nous avons aussi prévu de sonder les élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle à la fin de l'année scolaire 2020 afin de vérifier s'ils se sentent de plus en plus aptes à régler leurs conflits de façon autonome suite à celles-ci (ce qui n'a pas pu être fait étant donnée les circonstances actuelles).</p>

<p>Est-ce que votre plan de lutte vous a permis de <b>sensibiliser</b> et de rendre votre <b>communauté éducative</b> plus <b>efficace</b> en matière de prévention et de traitement de la violence (résolution des problèmes d'intimidation et de violence plus efficaces, récidives moins fréquentes, climat amélioré, etc.)?</p>	<p>Il y a du progrès, mais il reste encore du travail à faire. Les TES et la psychoéducatrice sont proactives dans les interventions faites sur le champ auprès des élèves. Afin de prévenir les conflits, il a été proposé que les périodes de récréations soient occupées par différents jeux. La cour de récréation a d'ailleurs été réaménagée à cet effet. L'application du programme de médiation par les pairs, soutenu par les TES et la psychoéducatrice et les ateliers vers le pacifique a aussi permis de soutenir les élèves dans la résolution de conflits.</p> <p>En continuant les activités en lien avec les 4 étapes de résolution d'un conflit en 2020-2021, nous croyons que l'ensemble de la communauté éducative sera davantage sensibilisé aux différentes formes de violence.</p>
<p><b>Quelle est votre cible chiffrée pour l'année 2020-2021?</b> Quels sont les moyens retenus pour atteindre cet objectif de résultat?</p>	<p>Étant donné le contexte actuel de pandémie et la fermeture des écoles, nous poursuivrons le travail amorcé. Nous désirons encourager l'autonomie des élèves de l'école à régler leur conflit en utilisant adéquatement les quatre étapes de résolution de conflit du programme <i>vers le pacifique</i>.</p> <p><b>Reconduite de la cible : D'ici juin 2021, augmenter de 10% le nombre de conflits résolus de façon autonome en utilisant les quatre étapes de résolution de conflit du programme <i>vers le pacifique</i>.</b></p> <p>Moyens retenus:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers vers le pacifique (1<sup>re</sup> année)</li> <li>• Ateliers d'initiation à la résolution de conflit au préscolaire</li> <li>• Ateliers donnés au besoin par la TES ou psychoéducatrice sur la gestion des conflits ou sur les habiletés sociales</li> <li>• Rappel aux élèves, par les enseignants, des 4 étapes pour régler un conflit.</li> <li>• Rappel et formation au personnel sur l'utilisation de la technique ARASS, des 4 étapes de résolution de conflit du programme <i>vers le pacifique</i>, sur le programme de médiateur et sur la surveillance active.</li> <li>• Maintien du programme de médiation par les pairs pour 2019-2020.</li> <li>• Présence des jeunes médiateurs lors des périodes de récréations et à l'heure du dîner.</li> <li>• Enseigner l'enseignement des comportements attendus.</li> <li>• Surveillance active lors des récréations.</li> <li>• Ajout d'une ressource (TES)</li> <li>• Conférence d'Alain Pelletier en début d'année</li> <li>• Au courant de l'année 2019-2020, les membres du comité plan de lutte organiseront des activités en lien avec les 4 étapes de résolution de conflit du programme <i>vers le pacifique</i>.</li> <li>• Ateliers de prévention contre l'intimidation (Tandem, police sociocommunautaire)</li> <li>• Affiches de sensibilisation sur les babillards de l'école, produites par les élèves de l'école.</li> </ul>

« Le conseil d'établissement procède **annuellement à l'évaluation des résultats** de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un **document faisant état de cette évaluation** est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève. » (art. 83.1 LIP)

Dès sa présentation au conseil d'établissement, veuillez diffuser ce document.